Cau FRC7243

PROJET
EN FAVEUR DE LA RELIGION,

Le 18 Juillet 1789.

IL eſt certain que l'état où ſe trouve maintenant la Religion, eſt des plus affligeant ; à peine reconnoît-on dans le Chriſtianiſme de nos jours quelques traces de celui qu'enfantèrent les Apôtres. Ces dignes Miniſtres d'un Dieu Sauveur, prêchoient la Doctrine que nous prêchons aujourd'hui ; mais en prêchant cette Sainte Doctrine qu'ils tenoient de J. C. ils la pratiquoient & la faiſoient pratiquer aux nouveaux Fidèles, autant par leurs exemples, que par leurs exhortations. Par leurs exemples, c'étoient des hommes laborieux, mortifiés, appliqués à l'Oraiſon, par où ils attiroient d'abondantes bénédictions, non-ſeulement ſur leurs perſonnes, mais encore ſur tous les peuples qu'ils gagnoient à J. C. Par leurs exhortations ; elles étoient ſimples, mais ſolides, pleine de feu & toujours accompagnées de la grace qui les leur inſpiroit. Voilà le berceau de la Religion ; s'ils n'eſt pas orné des fleurs d'une éloquence profane, il eſt ſoutenu & ſemble ſurnager ſur des fleuves de graces ; il eſt paré

des plus ſublimes vertus. Donnez-moi pour Paſteurs, pour Miniſtres de l'Evangile, des hommes ſemblables aux Apôtres, vous rendrez à l'Egliſe ſon premier luſtre & ſes premiers traits. Or il s'agit de trouver des moyens d'opérer un changement ſi déſirable. Que ne vous eſt-il donné ô Vincent de Paul, François de Sale, Charles Borromée! Que ne vous eſt-il permis de reparoître parmi nous, pour nous ſervir de guides, de modèles & d'appuis: vous travaillates de toutes vos forces à l'ouvrage qui fixe notre attention, mais vos jours furent trop courts, & votre eſprit dont furent animés quelques-uns de vos Diſciples, diſparoît, s'évanouit. Touchés du motif qui vous faiſoit agir, nous nous efforçons de lever les obſtacles qui arrêtent nos frères dans la carrière du ſalut.

Ces obſtacles ſont :

1°. Le défaut de diſpoſitions pour l'Etat Eccléſiaſtique.

2°. La négligence de ceux qui ſont chargés de l'inſtruction des jeunes Clercs.

3°. Les abus qui ſe ſont introduits dans l'Office Canonial.

4°. La dureté du goûvernement des Supérieurs qui ſe prévalent de leur préſéance.

5°. La Simonie & la pluralité des bénéfices.

THE NEWBERRY
LIBRARY

6°. La détreſſe où ſe trouve les Subalternes.

Nous obſervons ici que nous ne prétendons point attaquer perſonne en particulier, Dieu a ſes Elus dans tous les Etats ; nos cenſures ne portent point ſur ce reſpectable Etat ſans exception : nous attaquons le vice, & nous honorons la vertu dans les perſonnes qui l'honorent.

D'après cette remarque, je reprends & je dis que pour remédier à tous ces abus autant que la foibleſſe humaine peut le permettre, il faut premièrement examiner l'Eleve qui tend à l'Etat Eccléſiaſtique ſur le déſintéreſſement, c'eſt une des principales diſpoſitions qu'on doit y apporter ; car ſi c'eſt un avantage temporel qu'on cherche dans l'Egliſe on n'y fera jamais de bien. J. C. n'avoit pas où repoſer ſa tête, les Apôtres furent auſſi ſans bien ; donc qu'on n'en doit point chercher. Le néceſſaire ne manque point à celui que J. C. appelle au ſervice de l'Egliſe & qui la ſert fidelement. La dotation des Egliſes & de ſes Miniſtres eſt utile ; nous ſommes bien éloignés de la condamner ; mais celui qui eſt pourvu d'une Egliſe qui poſſede du bien, doit penſer que ce bien n'eſt point le ſien ; il doit le poſſéder comme ne le poſſédant pas ; autrement c'eſt un mercénaire. Peut être inſtruira-t-il encore ; mais ſon Miniſtre ſera dans l'ordre de la Religion ce qu'eſt un arbre

ſtérile dans l'ordre naturel ; il porte des feuilles, quelquefois des fleurs, mais jamais de fruit. Vous tendez à un miniſtère de charité ; c'eſt la charité qui doit vous guider. On peut enſuite paſſer à l'examen de la ſcience, & des autres qualités requiſes à l'excellence de cet Etat ; mais nous appuyons ſpécialement ſur le déſintéreſſement ; comme tenant le premier rang parmi les autres diſpoſitions. Quiconque entrant dans l'Etat Eccléſiaſtique ne ſe propoſe que Dieu, ne négligera rien pour ſe mettre dans le cas de procurer ſa gloire : mais l'on ne doit rien attendre de celui qui eſt poſſédé par la paſſion d'avoir.

2°. Le ſecond obſtacle au progrès de la Religion, c'eſt la négligence de ceux qui ſont chargés de l'inſtruction de la jeuneſſe qui tend à la cléricature. Les premiers Supérieurs ont toujours ou preſque toujours beaucoup d'affaires ; & la difficulté de trouver des perſonnes capables de conduire les autres, fait que ſouvent on confie la conduite des jeunes Eleves à ceux qui auroient beſoin eux-mêmes de bons conducteurs. Ces hommes peu faits à la diſcipline, ne s'y aſſujettiſſent pas ſcrupuleuſement. Leur exemple n'eſt peut-être pas ſcandaleux : mais il n'eſt pas édifiant. Voilà un principe certain de relâchement. De-là on ne tarde guère à paſſer à la diſſipation, dont

le progrès devient bientôt un scandale ; ce n'étoit d'abord qu'un petit ruisseau, mais qui grossit peu à peu devient un fleuve dont les eaux enflés se débordent & causent des ravages irréparables. Pour lever cet obstacle, les premiers Supérieurs doivent faire tout leur possible afin de trouver des hommes, qui réuniſſent la piété à une science éminente. Si l'on ne peut la trouver cette science éminente, jointe à la piété, il faut donner la préférence à celle-ci avec une science médiocre ; parce que la vraie piété comme on la suppose ici, suppose un bon jugement, & ce bon jugement suppléera au brillant des talens. Restons-en là sans cesser de faire les vœux les plus ardens pour obtenir du Pere de famille, qu'il envoie à sa vigne des ouvriers dignes de lui & de l'œuvre à laquelle il doit les employer.

3°. L'inobservance des règles prescrites pour l'Office canonial ; un Concile de Sens tenu l'an 1485, dit que les Chanoines seront censés absens, lorsqu'ils ne seront point aux Matines, avant la » fin du Psaume *Venite*, & à la Messe avant le » dernier *Kyrie* ; & il veut qu'ils ne sortent point » d'aucun Office avant qu'il soit fini. Si » d'autres Eglises ont des usages plus sévères, » c'est-à-dire, plus conformes à la régle, le Concile » veut qu'elles les retiennent. La mitigation de

» ce réglement montre que le Concile a voulu » accorder quelque chose à la dureté du cœur, » cependant qu'il est encore peu suivi ! » (Continuateur de M. Fleury.) N'est-il pas nécessaire que cette régle soit renouvellée, & l'infraction punie. Un autre abus non moins déplorable dans la récitation de l'Office public ; c'est le défaut de prononciation, le défaut de pause ; n'est-il pas indécent de réciter l'Office comme on le récite dans certaines Eglises, (car je veux bien convenir que ce défaut n'est pas général, mais il existe.) ce sont si vous voulez, des hommes gagés pour cet effet, nous croyons charitablement que les titulaires manquent ou de talens, ou de forces pour se livrer à cet exercice : mais ces hommes, soit par ignorance, soit par défaut de piété font mal ; il faut remédier à cet abus ; & pour cela, les obliger à prononcer distinctement les paroles, à respirer à la médiante, à ne pas anticiper un verset sur un autre, voilà ce qu'on devroit faire & ce que l'on fait rarement. Par un usage contraire on prolonge l'Office à l'excès les grands Solemnels ; l'orgnaniste y déploye ses talens, la musique à son tour fait bailler les uns & fuir les autres, qui par une attention religieuse, accourent sur la fin de l'Office pour entendre l'oraison qui le conclut ; ceci n'a lieu

que quand on craint la *pointe*, car autrement on ne revient pas. Nous l'avons dit, il faut toujours excepter quelques ames vertueuſes, qui ſe comportent autrement que le grand nombre.

Quoiqu'il en ſoit, que l'on ſe ſerve ſi l'on veut de l'orgue, qu'on faſſe uſage de la muſique; mais que cet exercice ne ſoit pas ſi long, & que dans l'Office moins Solemnel on s'y comporte avec moins de précipitation, & plus de modeſtie. On peut auſſi ajoûter que pour obliger ceux qui ſont chargés de l'Office du jour ou de la ſemaine, il faudroit les mulcter au double des autres abſens; ſi pour les Officiers ſecondaires, il y avoit quelque difficulté concernant les obligations de chacun, il faut humainement & avec bonté leur montrer leurs devoirs, titres en mains. Les uſages qui dans certaines Egliſes, même Cathédrales changent tous les jours, ne peuvent faire loi & encore moins entretenir la paix: de-là j'infére qu'il convient qu'il y ait dans les Egliſes où les bénéficiers ne tiennent point le même rang, un tableau formé d'après titre convenu & placé dans un lieu apparent, afin que celui qui fait la feuille ſemainiere ou le titulaire, n'en puiſſe prétendre cauſe d'ignorance; cette précaution eſt ſans contredit un des plus sûr garant de la paix.

L'expérience plus d'une fois l'a démontrée....

4°. La dureté du gouvernement de certains Supérieurs qui se prévalent de leur préséance. On sait bien que tout inférieur doit le respect à ses Supérieurs : cette loi est autant fondée sur la raison que sur la Religion ; mais aussi les Supérieurs, je dis sur-tout les Supérieurs Ecclésiastiques, ne devroient point oublier que leur gouvernement est un gouvernement de douceur, que leur supériorité ne doit paroître qu'envers les esprits indociles & qu'après avoir épuisé toutes les voies de bonté & de tendresse, que la grande régle dont ils ne doivent pas s'écarter, c'est de commander plus d'exemple que de paroles; mais parce qu'ils n'en est pas ainsi ; pour l'ordinaire, les inférieurs se cabrent contre l'autorité, de-là le manque de respect, les invectives, les murmures & quelquefois les cabales. Que les Supérieurs s'assujettissent eux-mêmes aux régles qui leur sont preserites, qu'ils ne donnent nulles prises sur eux ; & pour me servir des termes d'un Concile, qu'ils se souviennent qu'ils sont le sel de la terre & la lumière du monde ; qu'ils doivent servir de modèles à tous les fidèles, dans leur conversation, dans la charité, dans la foi & dans la chasteté ; en un mot, que la bonne conscience leur est nécessaire pour eux-mêmes, & la bonne réputation pour le prochain !

Lorsque les principaux astres sont obscurcis, les inférieurs donneront-ils de la lumière !

Cette autorité qui souvent approche du despotisme auroit peut-être un peu moins d'aliment dans certains corps ; si, supposé toujours les inférieurs dans leurs fonctions, on se regardoit d'ailleurs tous comme égaux & qu'il n'y eut point cette distinction, sur-tout entre Prêtres de capitulans & de non capitulans. Qui ne sait que de cette différence comme d'une source empoisonnée vient une infinité de querelles, d'animosités, de haines, toujours à la vérité mal fondées dans l'ordre de la Religion ; mais naturelles dans l'ordre social. Souvent ces personnages privilégiés, & prévenus en leur faveur, font le procès à ceux qui n'ont point de voix dans les délibérations capitulaires, & farcissent à l'insçu des plus foibles, leurs registres de qualifications odieuses, pour en tirer dans la suite des conséquences qu'on auroit peine à croire si l'on ne l'avoit éprouvé.

5°. La Simonie ; oseroit-on en parler ? Ne passe-t-elle pas aujourd'hui pour une voie nécessaire, & sans laquelle on croupiroit dans l'obscurité d'un poste, qui ne fourniroit qu'un foible entretien. Non, il ne faut pas nous expliquer sur cet objet ; laissons courir nos champions, celui qui fera l'offre la plus avantageuse sera

couronné. Il eſt conſtant qu'il faut avoir pour parvenir, une certaine avance ou ſavoir cultiver les Collateurs des bénéfices, autrement vous êtes un ſtupide; l'indigence doit être votre partage; c'eſt encore beaucoup pour vous d'occuper la derniere place dans la maiſon du Seigneur. Dignes Miniſtres du Dieu vivant, laiſſez couronner l'ambition, votre Royaume eſt celui de votre maître; c'eſt dans le Ciel que vous devez règner; la terre n'eſt pas digne de vous: il faut ſouffrir ce qu'on ne peut corriger. Vous qui occupez les premieres places, jugez vous même ſi cet abus ne doit point allumer votre zèle.

Nous n'oſons également parler de la pluralité des bénéfices; c'eſt la ſœur de la Simonie & la fille la plus chérie de l'ambition. La ſainteté de notre Religion ne ſouffre point qu'un époux ait deux épouſes dans le même tems; hors le cas d'une véritable néceſſité, devroit-on ſouffrir que les uns regorgeaſſent de biens, appellés le patrimoine des pauvres, tandis qu'un grand nombre d'Officiers de l'Egliſe manque quelquefois du pur néceſſaire; je paſſe de-là à la détreſſe des ſubalternes.

6°. Comme ils craignent le retour de l'âge, ils veulent parer à l'indigence future. Comment s'y prendront-ils? Ils n'ont qu'un revenu mé-

diocre ; n'importe, avec cette médiocrité ils feront encore des épargnes, & tâcheront de s'assurer un fonds pour l'avenir. De-là l'oubli des pauvres, de-là ces repas mandiés chez le payſan aiſé ou le bourgeois oiſif, diſons-le ; de-là la diſſipation, la mondanité, peut-être l'aſſemblage de pluſieurs vices. Pour faire diſparoître cet abus, qu'on aſſigne aux ſubalternes un revenu honnête, qu'on leur laiſſe l'eſpoir d'une retraite douce & honorable dans la vieilleſſe, on peut auſſi les piquer d'émulation par une ſorte de concours, ainſi qu'il ſe pratique dans quelques Provinces de ce Royaume, (1) pour parvenir aux bénéfices ; ſauf avant la conceſſion de ces bénéfices, l'examen des mœurs, obſervant que cet examen doit être abſolument impartial. Dans l'incertitude, il faudroit avoir égard au tems de l'étude, à l'âge, au travail du ſujet concurrent. Ce que j'appelle eſpoir d'une retraite douce & honorable dans la vieilleſſe, c'eſt l'attente d'une prébende, dans les Egliſes Cathédrales ou Collégiales. En effet, des Paſteurs ſur le retour de l'âge ne figureroient-ils pas auſſi bien dans les Chapitres que les jeunes Eccléſiaſtiques, qui ne font que de ſortir de deſſus les bans, & qui, grace à leur crédit & à leur intrigue, ſe trouvent

(1). La Bretagne, &c.

saisis de la récompense due au travail ? Pour observer ici quelqu'ordre, je voudrois qu'un Curé ou autre Ecclésiastique qui auroit vingt-cinq ans d'exercice, fut comme assuré d'obtenir l'une de ces places que nous venons d'indiquer. Peut-être dira-t-on que ces Ecclésiastiques âgés ne seront gueres en état de remplir les devoirs dont sont tenus les Chanoines ; nous pourrions dire que ces hommes faits à la fatigue seroient peut-être encore plus assidus au chœur que ceux à qui l'on confere aujourd'hui les Canonicats ; mais on peut remédier aisément à cet inconvénient ; & voici comment ? Qu'il y ait dans les Eglises Cathédrales & autres, différentes places ; les unes seroient pleines en honneurs, & les autres inférieures ; les premieres seroient pour ces vénérables Ecclésiastiques qui auroient blanchis sous le poids du ministère, & les secondes pour ceux, en qui je suppose aussi du mérite, mais qui ne seroient pas propres aux fonctions du ministère apostolique ; ceux-ci seroient réputés les Substituts de ces anciens que nous jugeons dignes de toute considération ; ces Vicaires ou Substituts pourroient aussi parvenir aux premières places après avoir passé dans un rang inférieur autant de tems que ceux que nous plaçons au premier rang, auroient passé dans les paroisses. Cet arrangement

ne changeroit rien à l'uſage où l'on eſt d'avoir des Chantres gagés pour ſoutenir le chœur, & concourir à la décence des cérémonies. De cet ordre que nous établiſſons, il s'en ſuivroit que chacun ſeroit leuré d'un eſpoir ; ce ſemble, légitime ; & ce plan n'eſt point oppoſé à ce que nous avons dit à l'article 4, puiſqu'il s'agit ici de Vicaires non titrés & peu avancés en âge, & que cette diſtinction que nous condamnons concerne des Chanoines ou d'autres Bénéficiers, bien ſouvent plus âgés que ceux qui les dominent.

En finiſſant, j'ajoûte un mot ſur ce qui regarde ſpécialement le ſalut des ames.

Que tout ce que nous venons de dire ſubſiſte, & remarquons qu'il conviendroit qu'on ne donnât les bénéfices, cures, & à plus forte raiſon ceux qui leur ſont ſupérieurs, qu'à des Eccléſiaſtiques qui auroient paſſé au moins dix ans dans des places inférieures. Dans le militaire on n'eſt pas élevé tout d'un coup aux premiers poſtes, pourquoi n'en ſeroit-il pas de même dans l'Etat Eccléſiaſtique ? N'eſt-il pas juſte de prendre encore plus de précaution pour augmenter ou conſerver le bien ſpirituel, que le temporel ; on pourroit encore faire des vœux pour la réſidence des premiers Supérieurs, il eſt naturel aux enfans bien nés d'aimer à voir ſouvent leurs peres ; mais je

laisse cet article à traiter à des écrivains dont la plume soit plus accréditée que la mienne. Qu'on ne cherche plus l'origine de la décadence de la Religion, nous l'avons désignée aussi bien que les moyens de réparer ce mal. Tels sont les objets de mes vœux, vocation sainte, parfait desintéressement, ferveurs dans l'accomplissement de nos devoirs, esprit de priere, de douceur, pureté d'intention, amour de l'ordre; réunissez-vous, emparez-vous des portes du Sanctuaire, ornez le Ciel de l'Église, faites-en disparoître les tristes nuages qui la défigure, & forme les tempêtes qui nous allarment. Saints Apôtres, illustres fondateurs de cette Religion divine que nous professons; vous l'avez établie par vos soins, défendue & cimentée de votre sang; ne souffrez pas qu'après l'avoir fait triompher de la cruauté des tirans, elle se détruise & périsse par les mains de ceux qui font profession & gloire d'être vos enfans; communiquez votre zèle aux Pontifs qui sont vos successeurs, favorisez-les d'une protection spéciale, animez-les de votre esprit, qu'ils n'ayent en vue que le salut des ames, & que tout l'ordre hyérarchique ne craigne rien tant que de manquer à son devoir, qu'il se hâte de remédier aux maux qui ne sont que trop sensibles. *Amen.*

Par M. l'Abbé ***.